

bition et leur fainéantise, mais en prenant des mesures qui puissent améliorer leur condition morale, leur emploi régulier et systématique.

Ils comprennent bien vite combien est puissant le bras du gouvernement pour punir leurs mauvaises actions, et personne n'apprécie mieux qu'eux le pouvoir de cette autorité pour les protéger et faire droit à leurs griefs.

Indépendamment des recommandations que j'ai déjà eu l'honneur de faire, je considère qu'il serait nécessaire de placer parmi les différentes nationalités cinq ou six sous-agents qui auraient pour principale attribution de voir à leur instruction, amélioration et protection. Il faudrait des hommes qui sauraient se concilier leur respect et leur confiance.

Des rapports annuels fournis par ces sous-agents ne formeraient pas seulement les statistiques nécessaires sur les différentes tribus indigènes, mais ils pourraient aussi donner des renseignements d'une grande utilité pour les autres ministères du gouvernement.

Je sais fort bien que les innovations, de quelque nature qu'elles soient, ont besoin, pour avoir de l'efficacité, d'être prudentes et graduelles; mais je crois qu'une politique inspirée par la fermeté, la douceur et la justice, — ayant le pouvoir, l'indépendance d'action et le mécanisme nécessaires pour faire sentir et apprécier ces vertus par les sauvages de la Colombie Britannique — contribuerait largement à leur bien-être et à leur bonheur futurs.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre très-obéissant serviteur,

J. W. POWELL.

Surintendant des affaires des Sauvages,  
Colombie Britannique.

A l'Honorable

Secrétaire d'Etat pour les Provinces,  
Ottawa.